

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



PONT SAINT MARTIN



Débat et rapport d'orientation budgétaire

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants.
- ▶ Il a pour vocation de donner au conseil municipal, à l'appui d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ▶ Le DOB doit être tenu dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Sommaire

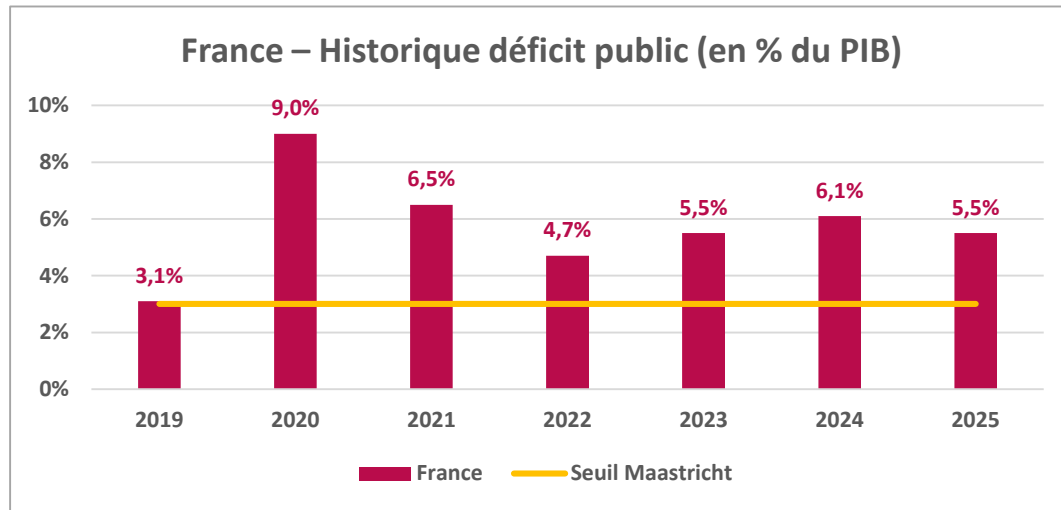


1. Contexte macro-économique
2. Le budget vert
3. Prévision d'atterrissage 2024 (CFU prévisionnel)
4. Orientations 2025 – Section de fonctionnement
5. Orientations 2025 – Section d'investissement
6. Synthèse

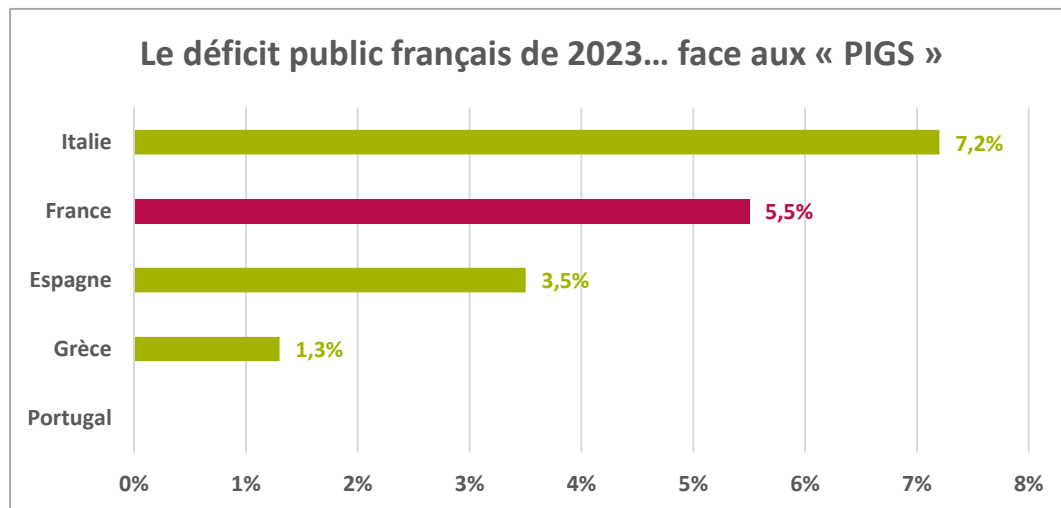
Contexte macro-économique

Contexte macro-économique

Une nouvelle dégradation du déficit public



- ▶ Pour la seconde année consécutive, le déficit public de la France se dégrade, malgré l'extinction progressive des mesures de soutien mises en place pour contrer l'inflation issue de la crise sanitaire de 2020-2021 et du conflit en Ukraine débuté en 2022.
- ▶ Alors qu'il s'en rapprochait en 2019, le déficit public demeure significativement éloigné du seuil européen de 3% du PIB, dit « Maastricht ».

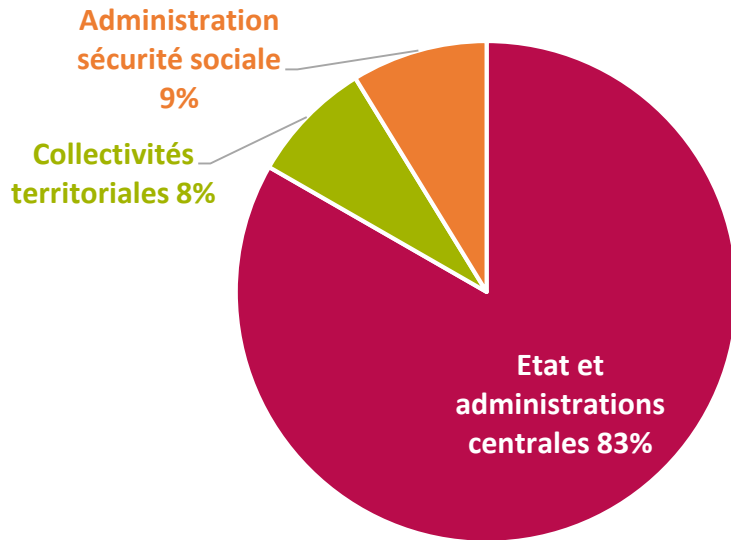


- ▶ L'acronyme « PIGS » a été créé en 2008 pour désigner un groupe de pays du sud de la zone euro considérés comme mauvais gestionnaires : Portugal, Italie, Grèce, Espagne.
- ▶ Trois de ces quatre pays affichent en 2023 un déficit plus faible que celui de la France.

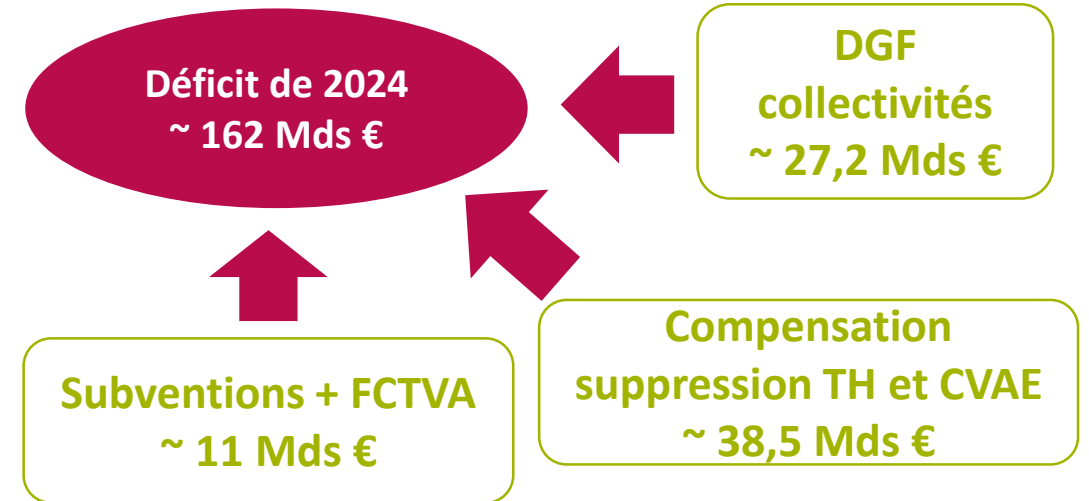
Contexte macro-économique

Quelle méthode pour diminuer la dette publique ?

France - Répartition dette publique (T1 2024)



Une nouvelle mise à contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics ?

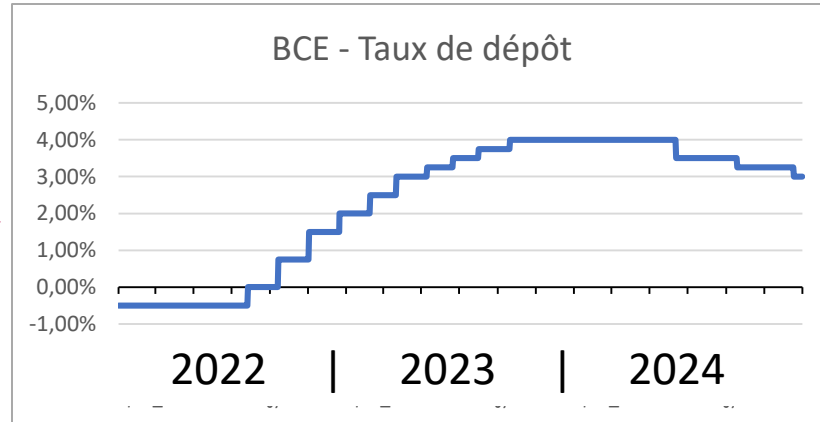


- ▶ La dette publique française, d'un montant de 3 160 milliards d'euros au premier trimestre 2024, est très majoritairement imputable à l'Etat et aux administrations centrales (83%).
- ▶ Pour autant, bien que les collectivités ne représentent que 8% de la dette publique et ont l'obligation de présenter un budget à l'équilibre, le Gouvernement envisage à nouveau leur mise à contribution à l'effort de redressement des comptes publics qui peut se justifier par le volume des transferts financiers opérés chaque année de l'Etat vers les collectivités.

Contexte macro-économique

Un risque de récession en zone euro

Réaction de la Banque Centrale Européenne...



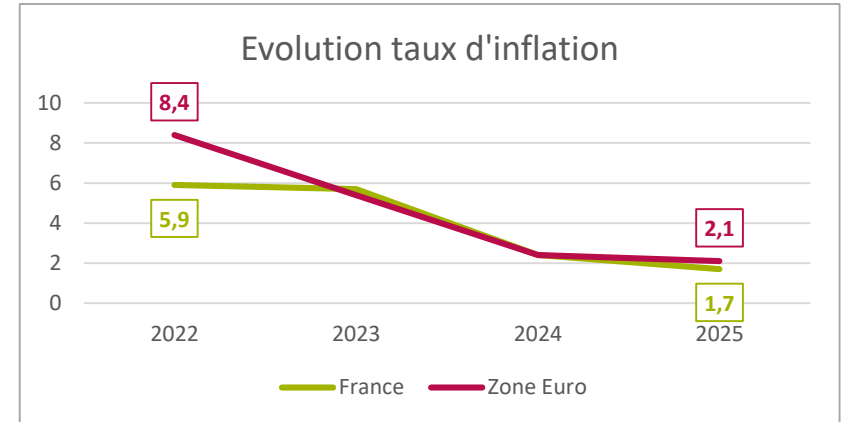
Inflation 2022 :

- France 5,9%
- Zone Euro 8,4%

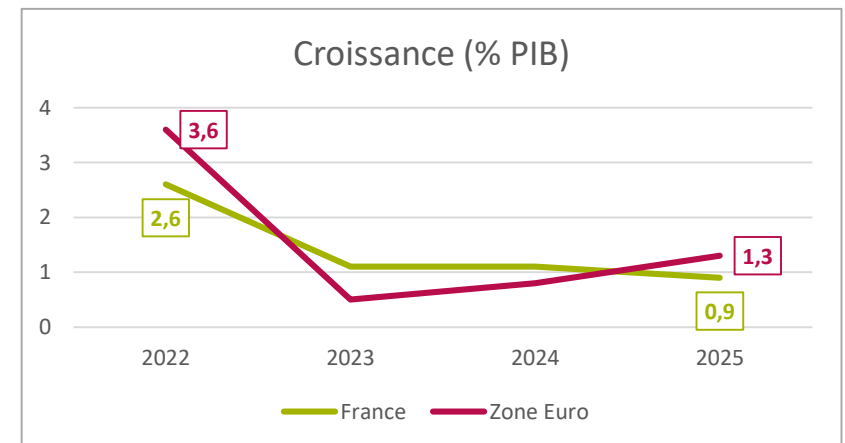
- ▶ Le niveau élevé de l'inflation constaté en 2022, à la sortie de la crise sanitaire et après le déclenchement du conflit en Ukraine, a poussé les banques centrales à réagir en augmentant leurs taux directeurs.
- ▶ Ces hausses, couplées à la baisse des tensions sur l'approvisionnement énergétique, ont permis d'endiguer la hausse des prix avec un retour de l'inflation en 2024 autour du niveau-cible de 2%.
- ▶ La BCE est toutefois désormais la cible de critiques lui reprochant de ne pas rediminuer suffisamment rapidement ses taux compte tenu des risques que cela fait peser sur l'investissement des entreprises, la consommation des ménages et le niveau de croissance.

Sources : Banque de France, OCDE

... favorisant la baisse de l'inflation ...

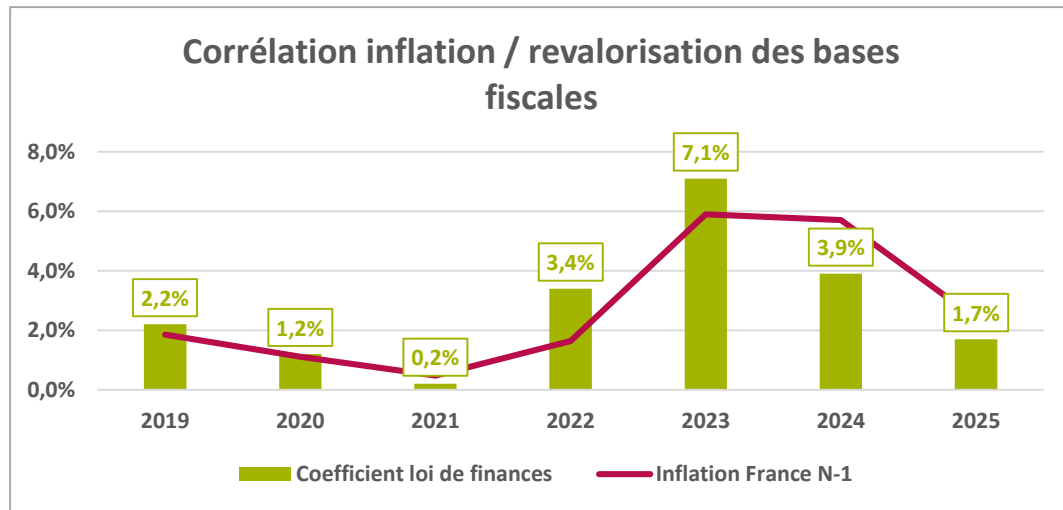


... mais fragilisant la croissance européenne



Contexte macro-économique

Baisse de l'inflation : une bonne nouvelle pour les collectivités ?



Produit des impôts directs locaux

=

55% des recettes de fonctionnement
de la commune

- ▶ Le retour de l'inflation sous le seuil de 2% a pour effet positif de ralentir la progression des dépenses des collectivités, notamment en ce qui concerne l'énergie, les denrées alimentaires ou encore le coût des matériaux.
- ▶ Toutefois, la moindre progression des prix a également pour effet indirect en 2025 de diminuer le coefficient de revalorisation des bases fiscales de taxes foncières, dont le niveau fixé par le Parlement dépend de l'inflation sur un an constaté en novembre N-1 (+1,7% attendu pour 2025, après trois années au-dessus de +3%).
- ▶ Les recettes issues de l'imposition directe (taxes foncières) étant une composante majeures des recettes de fonctionnement des communes, ces dernières devraient progresser moins rapidement à compter de 2025.

Contexte macro-économique

Quelle loi de finances pour 2025 ?

► Principales mesures de la première version du PLF 2025 (gouvernement Barnier) :

- Création d'un fonds de réserve : prélèvement sur le montant des impositions des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros.
- DGF : nouvel abondement des enveloppes de DSU et DSR à hauteur de 290 M€, équivalent aux années précédentes
- Subventions d'investissement : diminution du soutien à l'investissement des collectivités avec un fonds vert diminuant de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros ; maintien à 2 milliards d'euros des autres enveloppes (dont DETR et DSIL)
- FCTVA : suppression de la fraction fonctionnement du FCTVA, diminution de 10% du taux de la fraction investissement du FCTVA

► Et aussi, le PLFSS 2025 :

- Augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025

Loi de finances :

- *Mesure confirmée, PSM non concerné*
- *Confirmée*
- *Fonds vert fixé à 1,15 Md €, DSIL minorée*
- *Mesure supprimée*

- *Coût supp. en 2025 : environ 30 k€*

Le budget vert

Budget vert

Une obligation nouvelle

- **Définition** : approche budgétaire visant à classer les dépenses de la collectivité selon leur impact sur l'environnement
- **Obligation introduite par la loi de finances 2024** pour les collectivités (depuis 2020 pour l'Etat) :
 - applicable à partir du compte administratif 2024
 - état annexé et intitulé « *Impact du budget pour la transition écologique* »
 - périmètre limité aux dépenses d'investissement selon la loi
 - méthode proposée par décret qui a été publiée à l'été 2024
- **Démarche déjà adoptée** par plusieurs collectivités qui n'ont pas attendu la loi :
 - souvent en lien avec une volonté politique d'affichage de l'action en faveur de la protection de l'environnement
 - utilisée surtout comme outil d'aide à la décision, dans un but d'orientation des politiques publiques plutôt que de contrainte à l'action

Budget vert

Précision du décret du 16/07/2024

▪ Axes à analyser :

- **AXE 1 : atténuation du changement climatique**
- AXE 2 : adaptation au changement climatique
- AXE 3 : gestion des ressources en eau
- AXE 4 : transition vers une économie circulaire
- AXE 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- **AXE 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

▪ Mise en application de la loi par étapes :

- Exercice 2024 : 17 comptes concernés, axe 1 uniquement
- Exercices 2025 et 2026 : tous les comptes concernés, **AXE 1 + AXE 6**
- A partir de l'exercice 2027 : tous les comptes concernés, tous les axes analysés




→ l'extension de l'analyse prévue à partir de l'exercice 2027 devra toutefois être confirmée par le bilan de la mise en œuvre de l'état annexé remis au Parlement au Gouvernement au plus tard le 15/10/2026, et conditionnée à la mise en place des outils de méthodologie associés

Budget vert

Méthode proposée sur l'axe d'analyse n°1

- Guide de cotation proposé pour chaque nature de dépenses (méthode I4CE) : bâtiment, transports, voirie, alimentation, consommation énergétique, espaces verts...

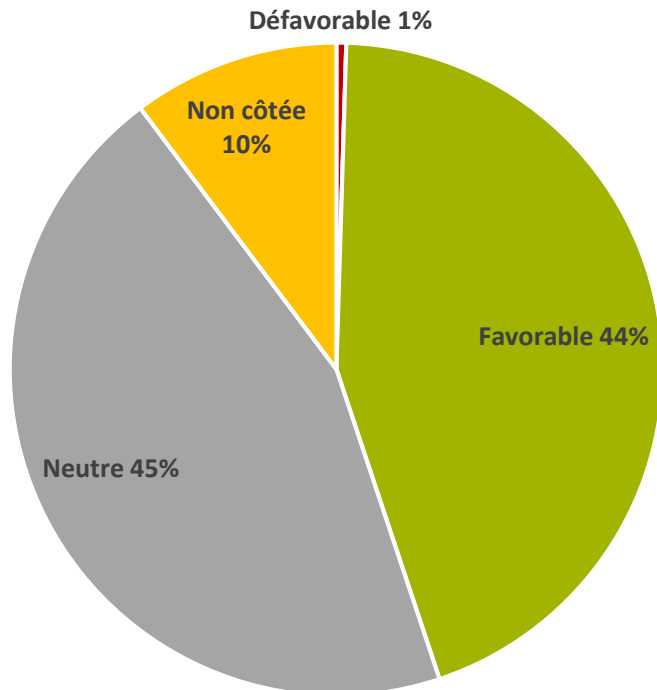
Exemple de cotation proposée pour les dépenses de voirie :

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 Constructions	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonnés (km parcourus / total km)	Part dédiée aux transports en commun non décarbonnés (km parcourus / total km)		Part dédiée aux voitures
 Entretien / Requalification	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonnés		Part dédiée aux voitures	
 Exploitation	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun, mobilités bas carbone		Part dédiée aux voitures	

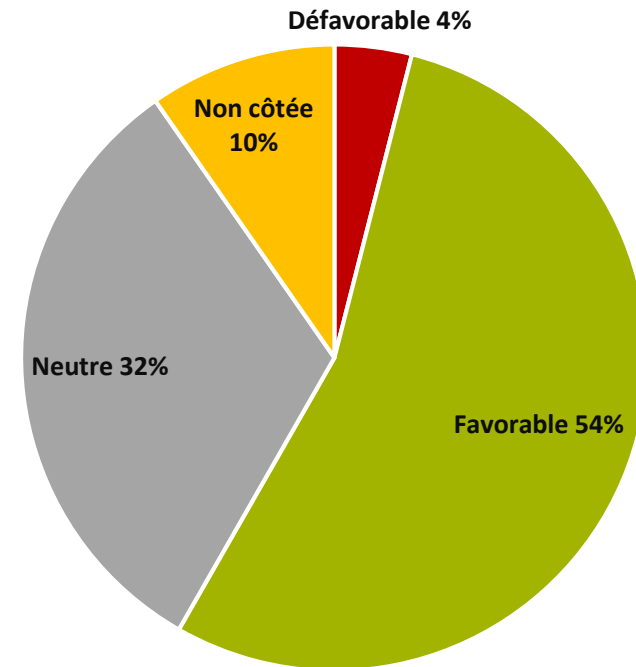
Budget vert

Résultats sur 2024 et 2025

Réalisé 2024 - Investissement



Budget 2025 - Investissement



Prévision d'atterrissage 2024 (CFU prévisionnel)

Prévision d'atterrissage 2024

Résultat 2024 section fonctionnement

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Recettes 2024} \\ \hline 8\,867\,102,54 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad - \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Dépenses 2024} \\ \hline 7\,897\,457,41 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2024} \\ \hline 969\,645,13 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2024} \\ \hline 969\,645,13 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad + \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Report 2023} \\ \hline 2\,654\,511,14 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat fonctionnement} \\ \hline 3\,624\,156,27 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

Résultat 2024 section investissement

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Recettes 2024} \\ \hline 1\,210\,390,35 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad - \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Dépenses 2023} \\ \hline 3\,531\,085,04 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2024} \\ \hline -2\,320\,694,69 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat 2024} \\ \hline -2\,320\,694,69 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad + \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Report 2023} \\ \hline 946\,566,21 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat investissement} \\ \hline -1\,374\,128,48 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

Résultat global 2024

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat fonct.} \\ \hline 3\,624\,156,27 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad + \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Report invest.} \\ \hline -1\,374\,128,48 \text{ €} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat global 2024} \\ \hline 2\,250\,027,79 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat global 2024} \\ \hline 2\,250\,027,79 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

Résultat correspondant à 6 mois et 11 jours de charges de personnel

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Restes à réaliser 2024} \\ \hline \text{(Dépenses)} \\ \hline 1\,508\,673,40 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$



$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Restes à réaliser 2024} \\ \hline \text{(Recettes)} \\ \hline 1\,013\,461,86 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$



$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Résultat global dont RAR} \\ \hline \text{2023} \\ \hline 1\,754\,816,25 \text{ €} \\ \hline \end{array}$$

Résultat correspondant à 4 mois et 27 jours de charges de personnel

Recommandation :

Il est recommandé de disposer d'entre zéro et deux mois de charges de personnel

Orientations 2025

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement

Synthèse des dépenses

	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	Réalisé 2023 (CA)	BP 2024	Réalisé 2024 (CA anticipé)	BP 2025	% BP 2024 / BP 2025	% CA 2024 / BP 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 511 804	1 691 261	2 015 578	2 251 231	2 387 894	2 302 475	2 463 590	3,2%	7,0%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 998 260	3 319 270	3 623 494	4 157 612	4 576 800	4 356 278	4 723 000	3,2%	8,4%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	0	64 654	74 934	80 141	90 000	86 047	10 000	-88,9%	-88,4%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	369 139	371 655	424 578	452 928	520 099	495 605	501 203	-3,6%	1,1%
Chapitre 66 - Charges financières	139 868	133 757	121 747	119 447	120 000	113 314	105 000	-12,5%	-7,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors except.)	5 019 071	5 580 597	6 260 331	7 061 358	7 694 793	7 353 719	7 802 793	1,4%	6,1%

► Orientations budgétaires 2025 :

- **charges à caractère général (chapitre 011)** : ces dépenses (fluides, énergie, entretiens et réparations, fournitures...) sont directement exposées à l'évolution de l'inflation et au fonctionnement des bâtiments et services à l'issue des projets d'investissement ;
- **charges de personnel (chapitre 012)** : objectif de stabilisation des effectifs pour contenir la progression de la masse salariale ;
- **atténuations de produits (chapitre 014)** : ce poste intègre uniquement le règlement de la pénalité SRU ; elle devrait être inférieure à 10 000 € en 2025 grâce aux efforts menés par la collectivité dans la livraison de logements sociaux
- **charges de gestion courante (chapitre 65)** : les principales évolutions sur ce poste de dépenses sont la contribution à l'école privée (sur la base de l'évolution des dépenses de l'école publique), la subvention liée à la convention CPIE, et l'augmentation du coût des redevances informatiques ;
- **charges financières (chapitre 66)** : sans nouvel emprunt, ce poste a vocation à diminuer en 2024.

Section de fonctionnement

Dépenses – Principaux postes hors personnel

<i>Principaux postes de dépenses (hors salaires)</i>	Réal. 2024	BP 2025
Repas restaurant scolaire	573 856	595 564
Electricité / gaz	249 109	270 000
Contribution école privée	207 391	220 000
Assurances	166 736	175 000
Fournitures et petit équipement CTM	115 490	117 000
Intérêts de la dette	114 960	105 000
Redevances logiciels	91 696	96 513
Subventions secteur associatif	75 869	80 000

Evolution	% dépenses
3,8%	19%
8,4%	9%
6,1%	7%
5,0%	6%
1,3%	4%
-8,7%	3%
5,3%	3%
5,4%	3%

- ▶ Le principe de prudence budgétaire induit une probable surestimation du poste électricité / gaz (baisse du coût de l'énergie). Les incertitudes liées à la loi de finances 2025 oblige à cette prudence.
- ▶ L'augmentation est plus certaine sur les repas du restaurant scolaire (nouveau marché – hausse qualitative), la contribution à l'école privée (calcul légal) et les primes d'assurance (contexte national de hausse de la sinistralité).

Section de fonctionnement

Synthèse des recettes

	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	Réalisé 2023 (CA)	BP 2024	Réalisé 2024 (CA anticipé)	BP 2025	% BP 2024 / BP 2025	% CA 2024 / BP 2025
Chapitre 013 - Atténuations de charges	43 248	25 726	33 914	86 537	90 000	26 838	50 000	-44,4%	86,3%
Chapitre 70 - Produits des services	560 277	819 779	912 302	1 123 206	1 025 400	1 020 660	1 044 928	1,9%	2,4%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 616 121	5 032 560	5 325 814	5 562 235	5 818 700	5 721 471	5 977 233	2,7%	4,5%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 532 165	1 303 690	1 711 963	1 744 764	1 770 761	1 888 896	1 788 000	1,0%	-5,3%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	42 239	50 011	70 104	144 793	112 000	140 449	92 000	-17,9%	-34,5%
Chapitre 76 - Produits financiers	2	2	2	12	2	5	2	0,0%	-56,9%
Recettes réelles de fonctionnement (hors except.)	6 794 052	7 231 767	8 054 099	8 661 547	8 816 863	8 798 319	8 952 163	1,5%	1,7%

► Orientations budgétaires 2025 :

- **produits des services (chapitre 70)** : hausse dite « inflation » du produit issu de la facturation des services proposés par la commune (petite enfance, enfance-jeunesse, médiathèque, ...) sous l'effet d'une augmentation de la fréquentation et/ou d'une revalorisation de certains tarifs ;
- **impôts et taxes (chapitre 73)** : un fort ralentissement de la progression du produit fiscal est attendu, compte tenu de la baisse du coefficient de revalorisation annuel des bases fiscales (liée à la baisse de l'inflation) et de la chute du produit des DMTO (liée à l'effondrement du nombre de transactions immobilières)
- **dotations et participations (chapitre 74)** : les dotations versées par l'Etat devraient continuer à croître sous l'effet notamment de la croissance démographique de la commune ; l'estimation de ces recettes est toutefois rendue très incertaine par le contexte budgétaire national
- **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : diminution sensible attendue sous l'effet de la reprise de biens communaux, dans le cadre du développement du logement social et du départ de La Poste, impliquant une baisse du produit des loyers

Section de fonctionnement

Recettes - Fiscalité directe

55% des recettes de fonctionnement

	2021	2022 *	2023	2024 *	2025 *
Taxe sur foncier bâti	2 527 079	2 778 708	3 002 360	3 282 973	3 470 102
Taxe sur foncier non-bâti	101 380	109 089	115 815	122 635	126 314
TH résiduelle	25 003	22 945	24 574	52 754	54 337
Compensation réforme TH	1 053 099	1 114 980	1 222 037	1 293 173	1 328 089
Total	3 706 561	4 025 722	4 364 786	4 751 535	4 978 842

* Hausse des taux votée par la commune

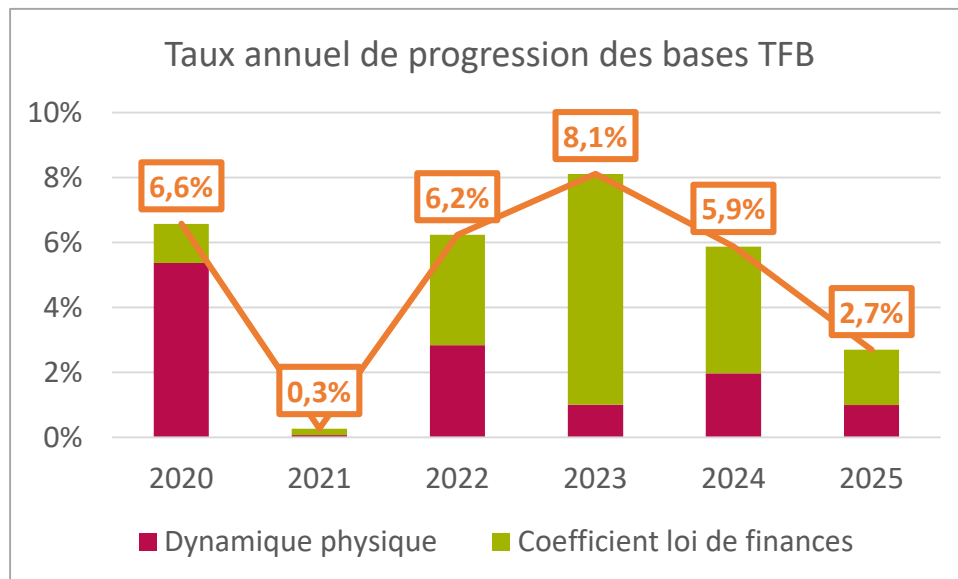
Hausse produit fiscal direct

8,6%

8,4%

8,9%

4,8%



- ▶ Chaque année, l'ensemble des produits fiscaux listés ci-dessus bénéficie du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases constaté en loi de finances et calculé sur la base de l'inflation constatée sur l'année précédente ; il devrait être de 1,7% en 2025 après trois années au-dessus de 3% dont 7,1% en 2023.
- ▶ Sur les trois derniers exercices, la commune de trois facteurs permettant de maintenir une hausse annuelle du produit fiscal direct au-dessus de 8% : le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases, la dynamique des bases, la hausse des taux (en 2022 et 2024).
- ▶ **Les deux premiers facteurs devraient atteindre en 2025 un niveau inférieur à celui des années précédentes, entraînant une moindre progression du produit fiscal, et justifiant la proposition d'une hausse de 3% des taux fonciers.**

Section de fonctionnement

Recettes – Autres produits fiscaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe additionnelle aux droits de mutation	300 004	437 322	381 352	298 700	208 175	200 000
Taxe aménagement	270 911	276 341	254 260	241 763	154 233	150 000
Taxe sur les pylônes	7 629	7 803	8 007	8 007	8 522	9 400
<i>Evolution annuelle</i>	-28,9%	24,7%	-10,8%	-14,8%	-32,4%	-3,1%

- ▶ La baisse significative des produits liés à l'activité du secteur immobilier invite à la prudence dans leur estimation sur le budget 2025.
- ▶ La somme de ces produits fiscaux a diminué de moitié entre 2021 et 2024, soit une perte d'environ 350 000 € sur une année budgétaire.

Section de fonctionnement

Recettes – Produits tarifaires

22% des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Accueil de loisirs	116 611	158 134	184 329	224 711	247 582	255 000
Accueil périscolaire	92 576	152 439	167 444	198 453	193 462	195 000
Accueil adolescents	5 424	3 593	4 026	8 564	9 226	9 500
Restauration scolaire	212 896	334 859	362 188	390 022	414 095	430 000
Multi-accueil	57 205	43 024	65 183	57 690	61 637	65 000
Total Petite enfance - Enfance - Jeunesse	484 712	692 049	783 170	879 440	926 002	954 500
Billetterie spectacles	2 540	3 539	11 328	9 132	6 701	7 000
Locations salles	2 831	9 529	15 247	37 294	28 286	30 000
Abonnements médiathèque	1 647	2 887	3 058	3 568	3 116	3 000
Locations halte nature	6 763	8 561	6 967	6 596	5 735	6 000
Total culture - évènementiel	13 781	24 516	36 600	56 590	43 838	46 000
Loyers	38 519	39 614	51 259	68 921	71 240	62 000
Redevances d'occupation du domaine pub.	35 123	37 310	40 086	52 546	52 435	44 500
TOTAL RECETTES TARIFAIRES	572 135	793 489	911 116	1 057 497	1 093 515	1 107 000
<i>Evolution annuelle</i>	<i>-52,0%</i>	<i>38,7%</i>	<i>14,8%</i>	<i>16,1%</i>	<i>3,4%</i>	<i>1,2%</i>

- ▶ Les produits tarifaires ont chaque année progressé après la période difficile de la crise sanitaire.
- ▶ De par son poids au sein des recettes de fonctionnement, et face à la baisse de la dynamique observée sur les recettes fiscales, la politique tarifaire représente un enjeu financier important pour la commune.

Section de fonctionnement

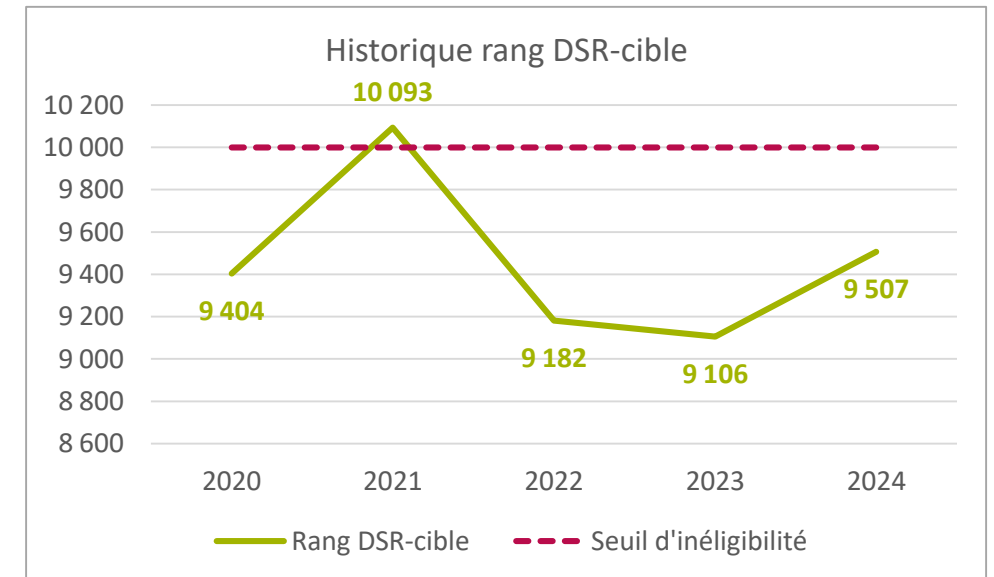
Recettes – Dotations de l'Etat

14% des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	578 079	592 938	618 659	638 926	647 360	665 000
Dotation de solidarité rurale	265 594	188 948	324 136	354 999	383 657	420 000
Dotation nationale de péréquation	122 491	122 353	131 189	133 537	130 111	136 000
Total	966 164	904 239	1 073 984	1 127 462	1 161 128	1 221 000

<i>Hausse produit DGF</i>	5,7%	-6,4%	18,8%	5,0%	3,0%	5,2%
---------------------------	------	-------	-------	------	------	------

- ▶ La première version du projet de loi de finances 2025 (gouvernement Barnier) ne remettait pas en cause ni la méthode de calcul de la DGF, ni l'abondement voté chaque année sur la dotation de solidarité rurale, permettant d'anticiper une évolution optimiste de ce produit en 2025.
- ▶ Sous réserve d'une évolution des règles de calcul et de répartition décidée dans la nouvelle version du PLF 2025 (gouvernement Bayrou), le principal risque sur ce produit se situe sur la dotation de solidarité rurale (DSR), elle-même composée d'une fraction « péréquation » et d'une fraction « cible ».
- ▶ Située en 2024 au rang 9 507 dans le calcul de la fraction cible de la DSR, la collectivité s'est en effet rapprochée en 2024 du seuil d'inéligibilité (à partir du rang 10 000), représentant un risque de perte de ce produit déjà perdu une première fois en 2021 (229 140 € en 2024).



Section de fonctionnement

Recettes – Transferts GLC

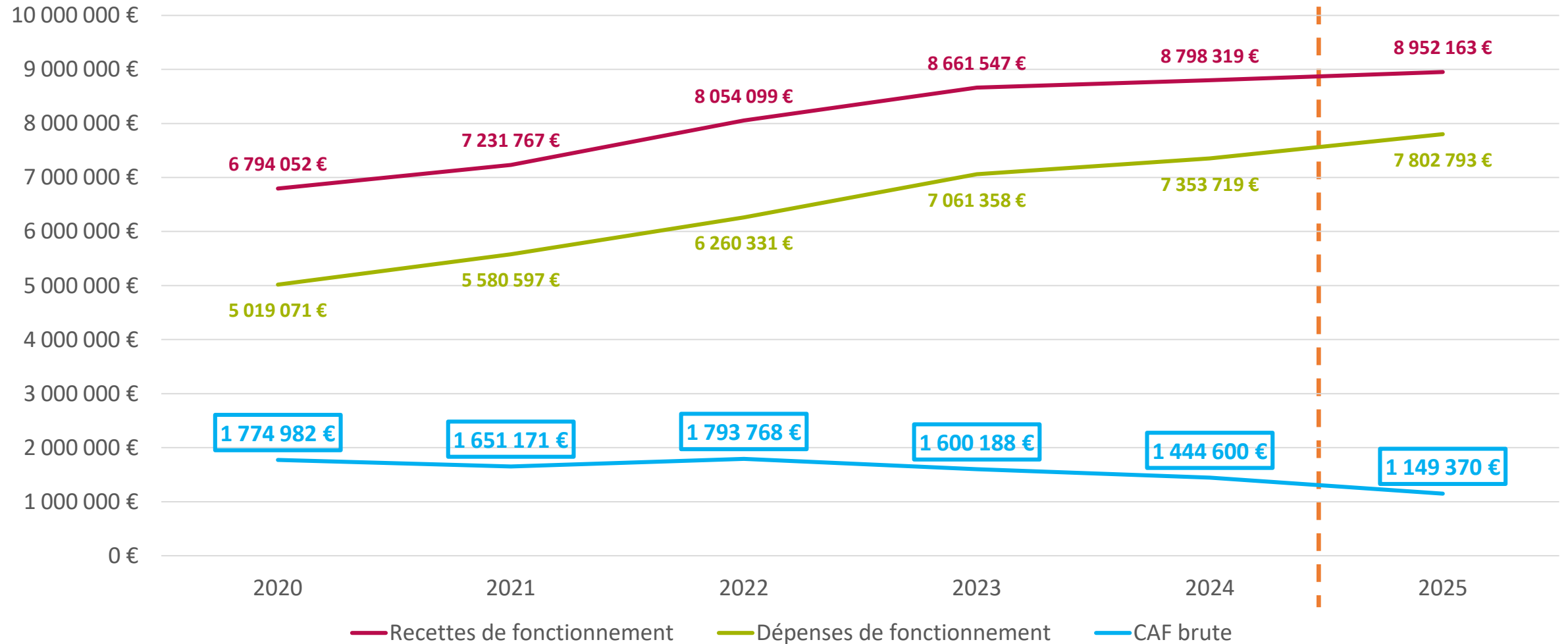
9% des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641	233 641
Dotation de solidarité communautaire	331 796	372 432	377 687	387 835	398 426	400 000
FPIC	151 610	158 424	168 174	165 594	159 026	155 000
Total recettes	717 047	764 497	779 502	787 070	791 093	788 641
Reversement taxe d'aménagement	31 624	28 705	50 704	15 621	20 927	11 513
Total dépenses	31 624	28 705	50 704	15 621	20 927	11 513
Solde	685 423	735 792	728 798	771 449	770 166	777 128
<i>Evolution annuelle</i>	-3,3%	7,3%	-1,0%	5,9%	-0,2%	0,9%

- ▶ **Attribution de compensation** : ce montant correspond à l'origine aux recettes de fiscalité économique perçues sur le territoire de la commune et transféré de droit à l'intercommunalité (CVAE, CFE, IFR) ; il diminue au gré des charges transférées par la commune à l'intercommunalité lors des transferts de compétence.
- ▶ **Dotation de solidarité communautaire** : instrument de redistribution permettant de corriger les inégalités de charges et de ressources internes au territoire intercommunal, sur la base de critère librement déterminés.
- ▶ **FPIC** : fonds national de redistribution des richesses fiscales dont Grand Lieu Communauté est bénéficiaire ; chaque commune du territoire bénéficie d'une redistribution d'une fraction du FPIC alloué à l'intercommunalité, dont le montant est calculé selon le poids fiscal.
- ▶ **Taxe d'aménagement** : la commune reverse chaque année 90% de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités, en application du pacte financier et fiscal.

Section de fonctionnement

Capacité d'autofinancement



Orientations 2025

Section d'investissement

Investissement

Pôle / Service	Budget 2025 (Dépenses - Recettes)
ADMINISTRATION G. / INFORMATIQUE	79 378 €
ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS	385 110 €
URBANISME	388 818 €
VOIRIE	1 087 537 €
BATIMENTS - ENTRETIEN	1 716 105 €
PETITE-ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE	18 524 €
COMMUNICATION - EVENEMENTIEL - CULTURE	22 300 €
TOTAL	3 697 772 €

+ 495 212 € de restes à réaliser 2024
(1 508 673 € de dépenses – 1 013 462 € de recettes)

► Principales dépenses budgétées sur 2025 :

- Pôle enfance-jeunesse – tranche 1 : 1 400 000 €
- Logement social (rue de Nantes et rue du Plessis) : 1 010 556 € (et 394 411 € de recettes)
- Aire de loisirs : 355 000 €
- MOE voirie Planche au Bouin : 250 000 €
- Cheminements doux – Secteurs La Bourie - Hameau des Vignes - Moulin Olive : 280 000 €
- Aménagements restaurant scolaire : 200 000 €

► Produit des cessions sur 2025 :

- Vente terrain rue des Vignes : 128 000 €
- Vente terrain rue du Petit Moulin : 129 000 €
- Vente parcelle AT163 : 63 000 €

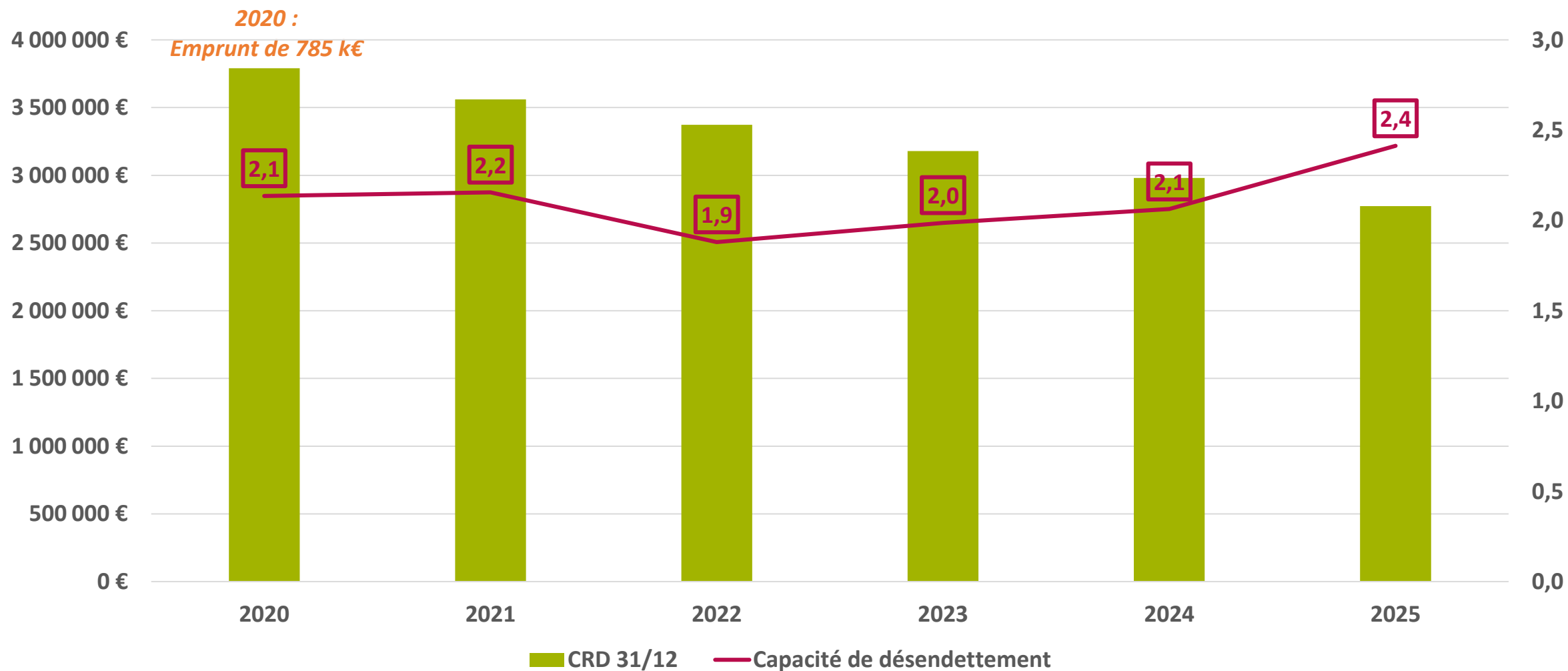
Indicateurs d'endettement (1/2)

	Réalisé 2020 (CA)	Réalisé 2021 (CA)	Réalisé 2022 (CA)	Réalisé 2023 (CA)	BP 2024	Réalisé 2024 (CA anticipé)	BP 2025	Moyenne nationale 2023	Seuil d'alerte
CRD 31/12	3 791 331	3 560 245	3 373 033	3 179 771	2 979 771	2 980 195	2 773 195		
Capacité de désendettement	2,1	2,2	1,9	2,0	2,7	2,1	2,4	4,5	12
Taux d'endettement	56%	49%	42%	37%	34%	34%	31%	70%	100%

1 an
=
~ 1 M€ d'emprunt

- La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2020. L'équilibrage du budget 2025 ne nécessite pas de nouvelle mobilisation d'emprunt.

Indicateurs d'endettement (2/2)



Synthèse ROB 2025

Synthèse

- ▶ Le budget 2025 s'élabore dans un contexte national budgétaire et financier particulièrement contraint, auquel s'ajoute les incertitudes liées à l'instabilité gouvernementale et l'adoption difficile en février d'une loi de finances pour 2025.
- ▶ La diminution de l'autofinancement observée depuis 2020 pourrait se poursuivre en 2025, sous l'effet de la baisse significative de la dynamique des recettes fiscales, et malgré les efforts de limitation de la progression des dépenses de fonctionnement.
- ▶ La commune continue d'afficher fin 2024 une bonne situation financière, avec des indicateurs financiers (autofinancement et endettement) toujours mieux positionnés que les moyennes nationales, et surtout éloignés des seuils d'alerte. Les résultats obtenus sur ces indicateurs à l'élaboration du budget 2025 révèle toutefois la risque de dégradation cette situation et oblige la collectivité à la vigilance dans l'exécution de son budget.
- ▶ La commune maintient sur 2025 une politique d'investissement ambitieuse, avec 3,7 M€ de projets nouveaux budgétés après 3,2 M€ réalisés en 2024.